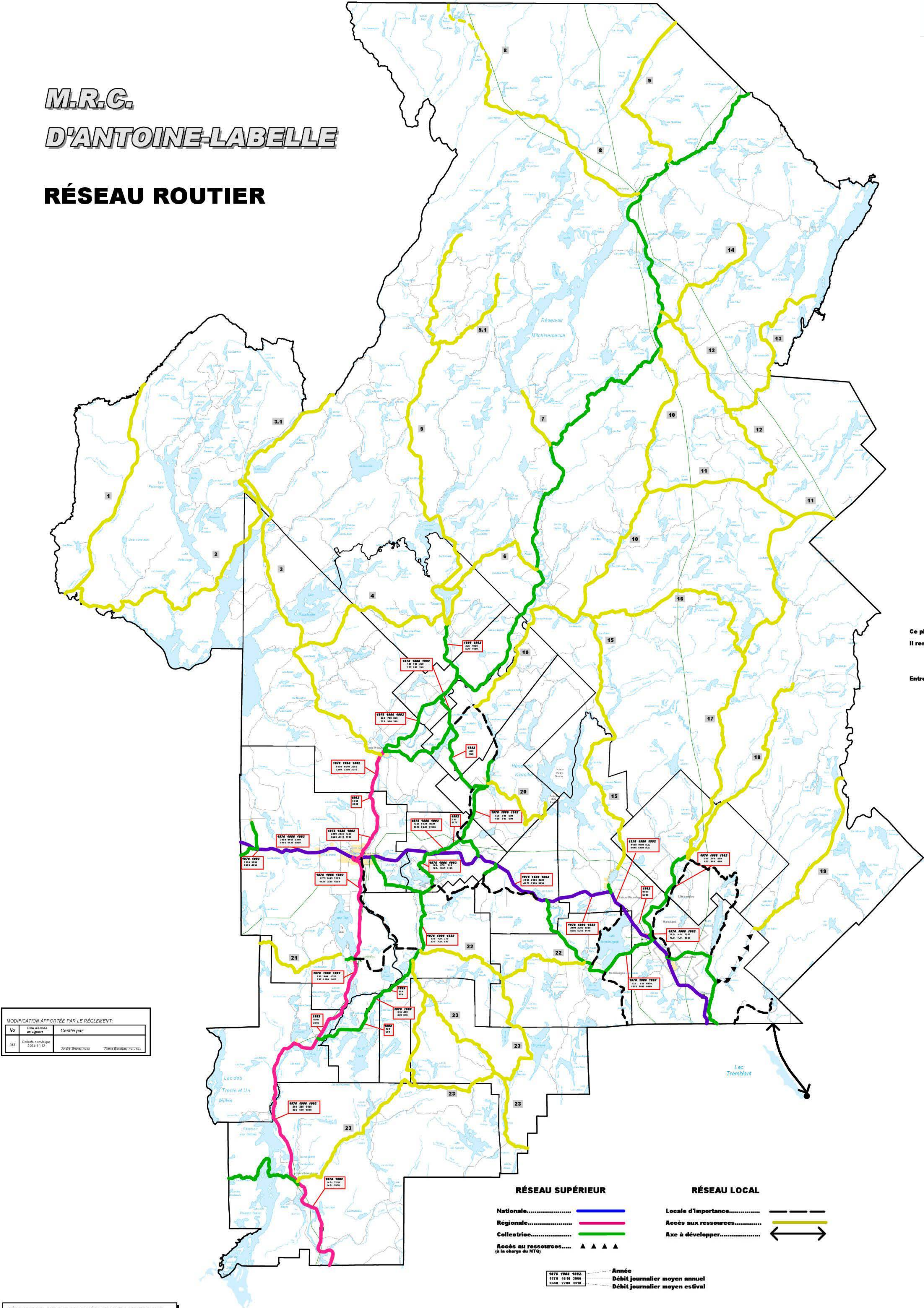


M.R.C.

D'ANTOINE-LABELLE

RÉSEAU ROUTIER



ANNEXE VI

Ce plan fait partie intégrante de règlement n° 283

Il remplace et modifie l'annexe 4 du règlement 200

Entré en vigueur le 12 novembre 2004

André Brunet

Préfet

Pierre Bédard

Secrétaire-Trésorier

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

RÉVISÉ

LE RÉSEAU ROUTIER